



Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Connaux

Zonage réglementaire

PPRI APPROUVE  
 PAR ARRETE PREFECTORAL  
 LE 12 JUILLET 2022

- Zonage**
-  F-U : zone urbanisée inondable par aléa fort
  -  F-Ucu : zone urbanisée de centre urbain inondable par aléa fort
  -  F-NU : zone non urbanisée inondable par aléa fort
  -  FD : zone comprise dans la bande de sécurité (100m) à l'arrière d'une digue
  -  M-U : zone urbanisée inondable par aléa modéré
  -  M-Ucu : zone urbanisée de centre urbain inondable par aléa modéré
  -  M-NU : zone non urbanisée inondable par aléa modéré
  -  R-U : zone urbanisée inondable par aléa résiduel
  -  R-Ucu : zone urbanisée de centre urbain inondable par aléa résiduel
  -  R-NU : zone non urbanisée inondable par aléa résiduel
  -  Courbes Isocotes avec cote PHE extraite de la modélisation de la crue de référence
  -  Cote PHE extraite de la modélisation de la crue de référence



1 / 5 000ème

